



Bruxelles, le 13 juin 2019  
(OR. en)

10265/19

ENER 330  
RELEX 615

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	9855/1/19 REV 1
Objet:	Relations extérieures dans le domaine de l'énergie - Présentation par la Commission - Échange de vues

---

Les délégations trouveront en annexe la note de la présidence sur les relations extérieures dans le domaine de l'énergie.

Lors de la session du Conseil "Énergie" du 25 juin, la présidence souhaite qu'il soit procédé à un échange de vues ainsi qu'à une présentation de la Commission européenne sur l'état récent des **relations extérieures dans le domaine de l'énergie**, l'accent étant mis sur un nombre limité de dossiers clés.

La présidence estime qu'il est primordial de continuer à accorder une attention particulière aux principaux partenaires de l'Union européenne, à savoir l'Afrique, les États-Unis, la Chine et la Méditerranée orientale. En outre, il est fondamental de continuer à jouer un rôle dans la Communauté de l'énergie et de moderniser le traité l'ayant instituée<sup>1</sup>, ainsi que de revoir le fonctionnement du traité sur la Charte de l'énergie et de le moderniser<sup>2</sup>.

La présidence rappelle que la Commission a intégré les politiques relatives à la transition vers une énergie propre dans les dialogues sur l'énergie qu'elle mène avec des pays tiers et des organisations régionales ou internationales afin de promouvoir l'adoption, au niveau mondial, des principes sous-tendant les politiques et la législation de l'UE pour faire avancer la transition vers une énergie propre. Les discussions sur l'importance d'une planification à long terme et l'élaboration de stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le milieu du siècle en vue d'atteindre les objectifs en matière de transition vers une énergie propre ont également été jugées prioritaires. La Commission a en outre systématiquement soulevé la question d'un recours accru à l'euro dans les transactions énergétiques réalisées avec les principaux partenaires internationaux, lorsque cela est nécessaire (ce sujet sera discuté au cours du déjeuner).

---

<sup>1</sup> La Communauté de l'énergie a pour principaux objectifs de créer un cadre de régulation et commercial stable qui permettra aux parties contractantes d'attirer les investissements, et d'établir un espace de régulation unique pour les échanges de gaz et d'électricité entre l'UE et les parties contractantes de la Communauté de l'énergie. Un processus de réforme visant à moderniser le traité instituant la Communauté de l'énergie est en cours. En 2016 et 2018, le Conseil a adopté trois mandats de négociation concernant des modifications du traité instituant la Communauté de l'énergie, et l'UE aborde les changements apportés à ce traité dans le cadre d'un seul et même ensemble. Renforcer l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable ainsi que la politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, en établissant de nouveaux objectifs pour 2030 et un cadre de gouvernance, est l'autre défi qui se posera dans un avenir proche.

<sup>2</sup> *Moderniser*: Les dispositions du traité sur la Charte de l'énergie (TCE) relatives à la protection des investissements, établies dans les années 1990, doivent être alignées sur les nouvelles normes mises en place dans le cadre de la réforme de l'approche de l'UE concernant la politique d'investissement. La modernisation du traité sur la Charte de l'énergie devrait contribuer à accroître les investissements dans le secteur de l'énergie en créant un cadre cohérent et actualisé juridiquement contraignant qui offre une sécurité juridique et assure un niveau élevé de protection des investissements. Le principal défi consiste à aligner les dispositions du TCE relatives à la protection des investissements sur les normes modernes de protection des investissements et à favoriser une transition vers un système énergétique à faible intensité de carbone, de plus en plus numérique et axé sur le consommateur. Afin d'entamer les négociations au nom de l'UE et de ses États membres, la Commission européenne a présenté une proposition de mandat du Conseil en mai 2019. *Revoir*: Parallèlement, un réexamen des fonctions et politiques du TCE, ainsi que l'examen à mi-parcours des résultats du secrétaire général, sont en cours en 2019. L'UE, le Japon et le Kazakhstan ont été désignés coordinateurs de ces travaux.

*La présidence propose d'orienter le débat avec les questions suivantes:*

- Comment l'UE peut-elle utiliser ses instruments de façon à ce que les entreprises européennes du secteur de l'énergie puissent contribuer à libérer le potentiel des marchés de l'énergie africains, notamment en ce qui concerne l'énergie renouvelable et le gaz naturel?
- Comment l'UE et ses États membres peuvent-ils s'employer au mieux à assurer la complémentarité entre le Conseil de l'énergie UE/États-Unis et les nouvelles formules de coopération telles que l'Initiative des trois mers et le Partenariat pour une coopération transatlantique dans le domaine de l'énergie, ainsi que d'autres initiatives émergentes des États-Unis et des États membres de l'UE?
- Comment l'UE devrait-elle nouer au mieux le dialogue avec la Chine en matière de connectivité dans le contexte de l'initiative chinoise "Route et ceinture" et de la stratégie de connectivité entre l'Europe et l'Asie mise au point par l'UE?
- En ce qui concerne la Méditerranée orientale, comment l'UE et ses États membres peuvent-ils utiliser les dialogues, canaux de coopération et instruments existants en matière d'énergie tels que la diplomatie énergétique pour promouvoir l'environnement dans la région de façon à ce que la situation évolue dans le sens d'une réduction des risques?

## **Informations générales**

### **Afrique**

Lancée en septembre 2018, la communication relative à une alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables propose d'approfondir les relations économiques et commerciales qu'entretient l'UE avec l'Afrique en stimulant les investissements et en renforçant le rôle du secteur privé. L'énergie est un secteur prioritaire. L'UE soutient, par l'aide au développement, l'électrification du continent au moyen de réformes des infrastructures et de la réglementation. Grâce au plan d'investissement extérieur, elle soutient également les investissements du secteur privé et met en place le cadre qui convient pour les entreprises. Dans le cadre de la nouvelle alliance Afrique-Europe, la Commission a lancé la plateforme de haut niveau pour des investissements dans l'énergie durable en novembre 2018. Cette plateforme réunit des parties prenantes des secteurs public et privé, d'institutions financières internationales, ainsi que du monde universitaire et de groupes de réflexion des deux continents, et elle doit, d'ici la fin de 2019, fournir des recommandations visant à stimuler les investissements dans l'énergie durable en Afrique.

## États-Unis

Les États-Unis restent un allié essentiel et la coopération énergétique, en particulier dans le cadre du Conseil de l'énergie UE/États-Unis, est l'un des domaines de coopération les plus fructueux dans le cadre des relations transatlantiques. Il existe de nombreux domaines d'intérêt mutuel fort en matière de sécurité énergétique, de technologies énergétiques, de numérisation et de cybersécurité. L'expansion du commerce transatlantique de gaz naturel liquéfié offre à l'UE de nouvelles possibilités de renforcer sa sécurité énergétique par la diversification des sources d'approvisionnement. Le 2 mai, la Commission a accueilli, en coopération avec les ministères américains du commerce et de l'énergie, un événement interentreprise conjoint UE-États-Unis à haut niveau très réussi en matière de gaz naturel liquéfié à Bruxelles, qui a rassemblé plus de 200 représentants des administrations publiques des deux rives de l'Atlantique et 250 représentants des entreprises du secteur transatlantique du gaz naturel liquéfié. L'UE et les États-Unis coopèrent également étroitement sur des questions de sécurité énergétique, notamment en ce qui concerne l'achèvement du corridor gazier sud-européen pour acheminer du gaz de l'Azerbaïdjan à l'Italie, ainsi que la sécurité énergétique en Ukraine. En dehors du Conseil de l'énergie UE/États-Unis, les États-Unis participent aussi avec un certain nombre d'États membres de l'UE à des initiatives telles que l'Initiative des trois mers et le Partenariat pour une coopération transatlantique dans le domaine de l'énergie (annoncé par le secrétaire d'État américain à l'énergie à l'occasion du sommet de l'Initiative des trois mers à Bucarest, en septembre 2018). Les projets qui seront développés dans le cadre de l'Initiative des trois mers, y compris ceux qui relèvent du Partenariat pour une coopération transatlantique dans le domaine de l'énergie, sont susceptibles d'améliorer sensiblement la sécurité énergétique européenne par le renforcement de la connectivité régionale et une plus grande diversification des sources. Il importe également que l'UE et les États-Unis maintiennent leur unité transatlantique en matière de sanctions. La Commission œuvre également au développement d'une coopération trilatérale avec les États-Unis et le Japon, en tant que partenaire partageant le même point de vue, notamment en ce qui concerne le gaz naturel liquéfié et l'hydrogène.

## Chine

La Chine est un partenaire stratégique de l'UE en matière de transition vers une énergie propre. Le dialogue annuel UE-Chine sur l'énergie guide la coopération énergétique et la plateforme de coopération UE-Chine dans le domaine de l'énergie, récemment lancée, garantit la pleine mise en œuvre du dialogue. La Chine est le plus grand émetteur de carbone au monde et, dans le même temps, le plus grand investisseur et le plus gros producteur en matière d'énergie renouvelable. L'UE se félicite du rôle joué par la Chine parmi les principaux promoteurs de l'accord de Paris; néanmoins la Chine soutient l'utilisation et la construction de centrales au charbon dans de nombreux pays (notamment dans le cadre de son initiative "Route et ceinture"), y compris dans le voisinage de l'UE (Balkans occidentaux, Afrique), sans tenir compte du caractère durable de ses investissements. La politique de l'UE reflétée dans la communication du 12 mars 2019 intitulée "Les relations UE-Chine - Une vision stratégique" et approuvée par le Conseil européen adopte une approche plus réaliste, plus affirmée et plus diversifiée. Alors que la Chine reste un "partenaire de coopération" en matière de transition vers une énergie propre, elle est aussi un "partenaire de négociation" avec lequel l'UE doit parvenir à un équilibre d'intérêts, un "concurrent économique" qui ambitionne d'être au premier plan technologique et un "rival systémique" qui promeut d'autres modèles de gouvernance. À la suite des discussions constructives qui ont eu lieu à Bruxelles, en avril de cette année, dans le cadre du huitième dialogue annuel UE-Chine sur l'énergie, et du lancement de la plateforme de coopération UE-Chine dans le domaine de l'énergie (à la mi-mai), qui fonctionnera pendant trois ans, l'UE devrait continuer à dialoguer avec la Chine sur les questions énergétiques, en mettant un accent particulier sur la réciprocité en matière d'accès au marché, ainsi qu'utiliser la plateforme pour offrir des possibilités de coopération gagnant-gagnant.

## **Gaz en Méditerranée orientale**

Le développement de plateformes gazières dans l'espace méditerranéen est un axe principal de la politique de diversification de l'union de l'énergie. Avec des découvertes récentes et futures significatives en matière de gaz (en Égypte, en Israël, à Chypre et probablement au Liban) et étant donné qu'une part importante de ces gisements de gaz sera exportée, la Méditerranée orientale est devenue une source d'approvisionnement importante, sûre et fiable pour l'avenir proche. L'UE soutient fermement le développement de la région en tant que plaque tournante pour le gaz.

La Commission s'est engagée à jouer un rôle de facilitateur dans le développement de l'exploitation du gaz de la Méditerranée orientale en termes de soutien politique, de diplomatie, de financement d'études, notamment en ce qui concerne le gazoduc EastMed, et de financement, en temps voulu, par l'intermédiaire d'institutions financières internationales, ainsi qu'à contribuer à la mise en place d'un environnement d'investissement de nature à inciter les investisseurs à développer la région.

La Commission a également joué un rôle déterminant pour aider les pays dans le processus d'élaboration de l'accord intergouvernemental entre Chypre et l'Égypte pour l'interconnexion par gazoduc entre les deux pays et de l'accord intergouvernemental relatif au gazoduc EastMed.

---